

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	81 (1993)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Mélanges pour une grande dame
<b>Autor:</b>	Klein, Sylviane / Bigler-Eggenberger, Margrith
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-280316">https://doi.org/10.5169/seals-280316</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mélanges pour une grande dame

*Margrith Bigler-Eggenberger a été la première femme à être nommée juge fédérale. A l'occasion de ses 60 ans, ses ami-e-s et ses collègues ont tenu à l'honorer.*

«**Q**u'une femme veuille pénétrer dans les hautes sphères de notre pays, là où se prennent les décisions, elle sera aussitôt confrontée à une violente opposition, à un dénigrement ouvert ou caché et à un dédain marqué. Bien sûr, on n'est absolument pas contre les femmes, seulement il faut que ce soit la bonne, celle qui convient, qui correspond à la situation. Le malheur, c'est que ce n'est pratiquement jamais la bonne! Elle est trop commune, trop spontanée ou trop imprévisible; elle n'a pas assez d'expérience; elle est trop orgueilleuse, trop émotionnelle, trop fragile ou trop... forte. Quand il n'y a vraiment plus rien à redire, il s'avère qu'elle est trop bien ou trop mal habillée et qu'elle porte les mauvaises chaussures.» En s'exprimant ainsi, Margrith Bigler sait de quoi elle parle. Ce rôle de pionnière, elle l'a tenu lorsque, envers et contre tout, elle s'est lancée en 1972 à l'assaut à la fois du corps professoral de la Haute Ecole de Saint-Gall et de la plus haute instance juridique de notre pays. Si elle ouvrira alors une grande brèche, il a fallu néanmoins attendre jusqu'en décembre 1991 pour qu'une seconde femme, Kathrin Klett, pénètre enfin dans cet antre éminemment masculin qu'est le Tribunal fédéral. La porte est peut-être enfin réellement ouverte puisque, très prochainement, la Vaudoise Danielle Yersin viendra se joindre aux deux femmes et aux vingt-sept hommes siégeant à Lausanne.

## Une voie entrouverte

Le destin semble tracé d'un trait droit et sans bavure pour cette fillette née à Uzwil dans le canton de Saint-Gall le 14 mars 1933. Elle grandit, au milieu de trois sœurs et d'un frère, baignée par la tradition socialiste de la famille. Son père fut un conseiller national estimé. Modestement, Margrith rêve de devenir maîtresse de travaux à l'aiguille. Mais la perspective de suivre une «Welschlandjahr» pour apprendre à tenir un ménage, condition à remplir alors, la révolte. Aînée de quatre filles, n'a-t-elle pas suffisamment participé aux travaux ménagers? Il lui reste la voie d'institutrice, mais elle renonce, persuadée de chanter faux, ce qui n'est pas admissible

chez une enseignante. C'est ainsi qu'elle se retrouve sur les bancs du Gymnase à Saint-Gall. Son choix est alors clair. Eprise de justice, elle étudiera le droit. C'est à Genève qu'elle commence ses études. Mais après deux semestres, elle continue à Zurich, où elle obtient son doctorat. Un mois plus tard, elle épouse Kurt Bigler, instituteur à Ins, et occupe son premier poste de travail dans le canton de Berne. De retour à Saint-

sens aiguisé de la justice, elle refuse cette position de minorité.

La nonélection de Christiane Brunner ne l'étonne qu'à moitié. Vingt ans après son propre succès, elle constate qu'«il est toujours aussi difficile pour une femme d'accéder à des postes à responsabilités et d'être reconnue comme capable».

## Mélanges

Le 14 mars dernier, Margrith Bigler-Eggenberger fêtait ses 60 ans. Ses amies et collègues n'ont pas voulu laisser passer cette occasion sans lui rendre un hommage collectif. Dans le monde universitaire, l'usage veut que, lorsqu'une personnalité s'est particulièrement distinguée, devenant un modèle pour toute une génération, ceux qui l'ont côtoyée lui dédient des «Mélanges» publiés en son honneur. La règle fait que jusqu'ici cet honneur n'a été réservé qu'à des hommes. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement dans un milieu où les femmes sont encore bien absentes? C'est son amie Sonya Schmidt, au côté de laquelle elle milita dans les rangs socialistes et féministes, qui prit l'initiative de cette publication et se chargea de sa réalisation concrète. Une vingtaine de femmes, dont les noms sont largement connus des milieux féministes de part et d'autre de la Sarine, ont accepté avec enthousiasme de participer à l'élaboration de ce volume bilingue. Danielle Yersin en fait la présentation: «Cet ouvrage répertorie les faiblesses de notre société, il propose des solutions. Tourné vers l'avenir, il est aussi une marque de confiance envers nos partenaires de toujours, les hommes, car égalité ne signifie ni identité ni concurrence; elle n'est pas un gâteau à partager, mais un monde à construire, ensemble, pour le bien et le profit de tous.»

Les «Mélanges» furent officiellement et chaleureusement remis à Margrith Bigler-Eggenberger en la Maison de Mon-Repos. Ils portent – et ce n'est pas surprenant – le titre de *L'égalité entre hommes et femmes - Un mandat politique pour le législateur* (Ed. Helbing et Lichtenbahn, 1993). Pionnières elles aussi, Ruth Dreifuss et Yvette Jaggi n'ont pas manqué l'évènement.

Sylviane Klein



**Yvette Jaggi (à gauche) et Ruth Dreifuss (au centre) n'ont pas manqué le rendez-vous avec Margrith Bigler-Eggenberger (à droite).**

(Photo S.K.)

Gall en 1966, elle est élue juge au Tribunal des assurances. Huit ans plus tard, elle deviendra la première femme à siéger en qualité de juge au Tribunal fédéral.

## Féministe aussi

Elle est très jeune encore lorsqu'elle s'inscrit aux Jeunesses socialistes, puis dans la section féminine. À une époque où les femmes – qui n'étaient pas encore des citoyennes à part entière – restaient très en retrait, Margrith avait déjà une conscience aiguë de la question féminine. Elevée dans un esprit d'ouverture et animée par son